

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2015/46-GC(59)/16
19 août 2015

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 8 b) i) de l'ordre du jour provisoire du Conseil des gouverneurs
(GOV/2015/43)

Point 25 a) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(59)/1, Add.1 et Add.2)

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

Résumé

- L'objet du présent document est de communiquer, conformément à la résolution GC(57)/RES/16.A adoptée par la Conférence générale le 19 septembre 2013, des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre cette résolution ainsi que des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 1^{er} juin 2015.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs examine le présent rapport, en prenne note et le soumette pour examen à la Conférence générale.

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport ont trait au personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau des effectifs – personnel défini comme l'ensemble des personnes qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. La répartition des fonctionnaires par nationalité est présentée dans l'annexe I. Le présent rapport comprend aussi des informations sur les consultants employés au titre d'un contrat de louage de services, qui sont financés par le budget ordinaire (voir annexe II). Il ne couvre pas les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

2. Le nombre total de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau des effectifs au 1^{er} juin 2015 était de 1 144, dont 97 postes vacants (au 1^{er} juin 2013, ces chiffres s'établissaient respectivement à 1 142 et 122).

3. La définition de « pays en développement » retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de la statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans sa publication intitulée « Situation économique et sociale dans le monde ».

4. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés à l'article VII.D du Statut de l'Agence. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Les résolutions de la Conférence générale ont également appelé à accroître la représentation des femmes au Secrétariat.

B. Objectifs fixés

5. Dans sa résolution GC(57)/RES/16.A, la Conférence générale a prié le Directeur général, entre autres, « de continuer d'assurer [à l'Agence] les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi qu'aux postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres non représentés ou sous-représentés au Secrétariat de

l'Agence ». En outre, elle a invité les « États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence ».

C. Mesures prises par le Secrétariat

C.1. Mesures correctives

6. La direction a examiné à intervalles réguliers la mise en œuvre de la résolution GC(57)/RES/16.A ainsi que les nominations individuelles pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

7. Dix États Membres ont conclu avec l'Agence des arrangements prévoyant l'emploi d'administrateurs auxiliaires. Des États Membres ont financé au total 34 administrateurs auxiliaires pendant la période considérée. Le Secrétariat poursuit les discussions sur l'établissement d'arrangements analogues avec d'autres États Membres.

8. De plus, dans le cadre de ses efforts visant à informer les jeunes des activités de l'Agence et des futures possibilités d'emploi, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre son programme de bourses dans le domaine de la coopération technique. Il a aussi largement étendu son programme de stages. Du 1^{er} juin 2013 au 1^{er} juin 2015, 418 jeunes y ont pris part. Le nombre de participants venant d'États Membres en développement est passé de 30 % à 34,9 %, et 52,6 % des stagiaires qui ont travaillé au Secrétariat au cours de la période considérée étaient des femmes.

C.2. Mesures d'information active

9. Des listes prévisionnelles des possibilités d'emploi et des postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat (au cours des deux années suivantes), qui décrivent sommairement les qualifications exigées pour ces postes, continuent d'être communiquées régulièrement aux États Membres.

10. Pendant toute la période considérée, des réunions ont été organisées avec les États Membres non représentés et sous-représentés en vue de mettre en évidence les obstacles potentiels au recrutement de fonctionnaires de chacun de ces États Membres. La base de données sur les sources de recrutement a été continuellement mise à jour.

11. Le Secrétariat a amélioré son programme d'acquisition de nouveaux talents par lequel il recherche activement des candidats qualifiés pour les postes de l'AIEA, en appelant leur attention sur les vacances de postes pertinentes. Une stratégie de repérage proactif a été élaborée et mise en place à compter de mai 2014 afin que les vacances de postes du Secrétariat gagnent en visibilité auprès des candidats qualifiés à travers le monde. Le but est d'élargir la diversité des candidatures, notamment de celles émanant des États Membres sous-représentés et non représentés et de femmes qualifiées.

12. Le Secrétariat utilise un système de candidature en ligne pour les vacances de postes publiées. Depuis la mise en service de ce système, le nombre de candidatures reçues a fortement augmenté. Depuis la dernière période considérée, il a augmenté de près de 20 %, passant de quelque 36 000 à plus de 42 000. Le Secrétariat a reçu en moyenne 104 candidatures pour chaque avis de vacance de poste, dont 99,7 % ont été soumises par Internet et 41 % venaient de pays en développement.

C.3. Améliorations depuis 2013

13. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour réduire le temps nécessaire au recrutement en maximisant son processus automatisé de recrutement et de sélection et en collaborant avec les responsables du recrutement bien avant que des postes ne deviennent vacants. D'autres procédures de rationalisation (perfectionnement du système de fichiers de candidats et programme d'attraction des talents) sont mises en œuvre dans le cadre de l'adoption du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS) en 2014.

14. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a développé son programme d'acquisition de nouveaux talents pour y intégrer une stratégie de repérage plus ciblée. Celle-ci comprend notamment des campagnes encore plus actives d'information en direction des candidats, la recherche de candidats potentiels et l'établissement de réservoirs de talents pour les futurs postes vacants. Le Secrétariat est en train de créer des « viviers de talents » dans plusieurs domaines afin de faciliter le recrutement d'experts qualifiés pour des missions de courte durée. Les annonces concernant ces missions sont publiées en ligne par la voie officielle des médias sociaux de l'Agence et diffusées auprès des organisations professionnelles pertinentes par l'intermédiaire des États Membres. Le test des aptitudes et des compétences est resté un outil important, en particulier pour les postes de haut rang qui requièrent des compétences de haut niveau dans le domaine de la gestion.

15. Comme il y a été encouragé dans la résolution GC(57)/RES/16.A, le Secrétariat a entrepris huit missions de recrutement (consistant en des exposés présentés lors de conventions, réunions et autres rencontres consacrées à des sujets scientifiques et techniques) pendant la période considérée. Compte tenu des ressources limitées disponibles, ces missions continuent d'être organisées sur invitation et avec le parrainage financier d'un État Membre ou dans le cadre d'une réunion parrainée par l'Agence. Afin de toucher un plus large public de candidats potentiels, depuis 2014, le Secrétariat a aussi fait régulièrement des exposés en ligne sur le recrutement. Ceux-ci ont attiré un grand nombre de participants de divers États Membres.

16. Pendant la période considérée, le Secrétariat a également continué de faire des exposés sur ce thème dans le cadre de réunions parrainées par l'Agence au Centre international de Vienne ou d'autres conférences tenues localement. Ce faisant, il a mieux informé les participants aux conférences et aux réunions sur les possibilités d'emploi. Par ailleurs, pendant la période allant du 1^{er} juin 2013 au 1^{er} juin 2015, il a aussi ciblé les jeunes et les femmes qui pourraient rejoindre ses rangs en tenant des stands de recrutement dans le cadre de manifestations organisées par des universités ou des établissements scolaires.

D. Données statistiques

D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)

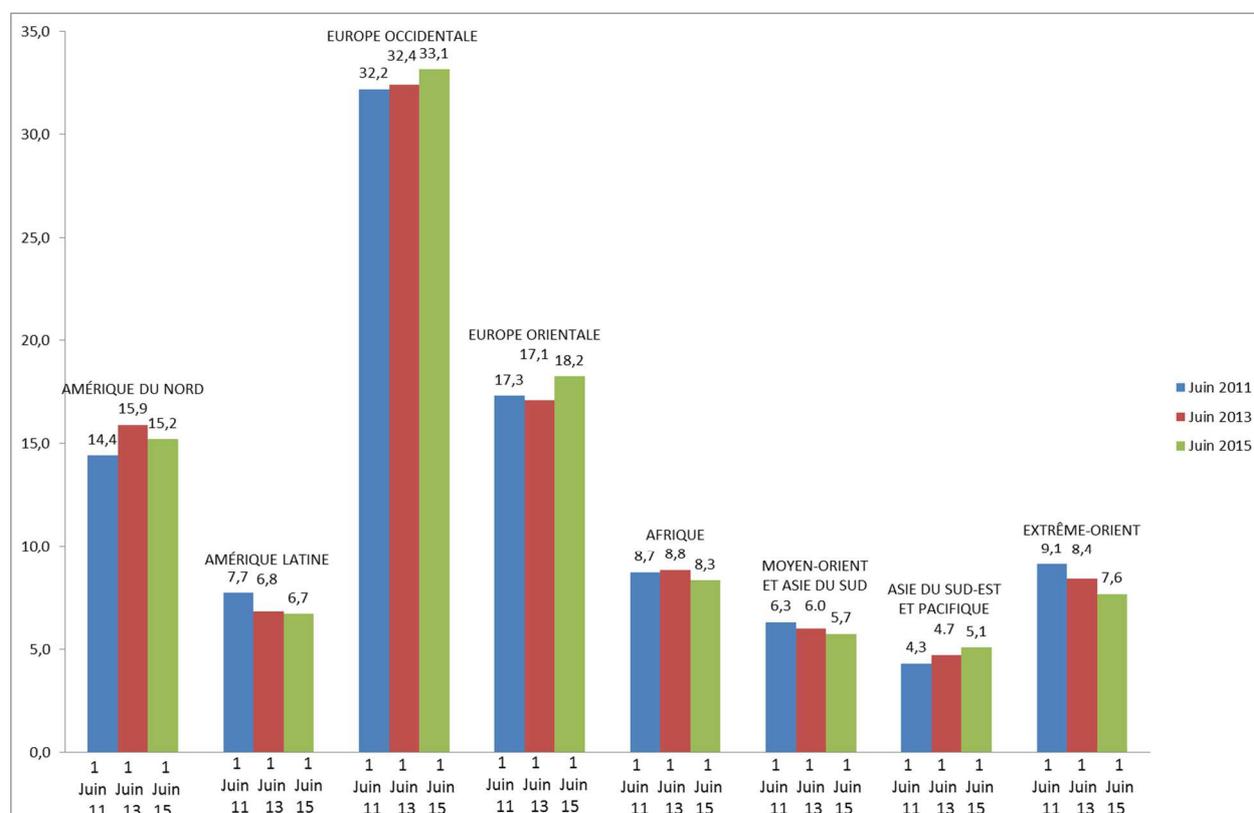
17. Pendant la période considérée, 218 personnes ont été nommées à des postes inscrits au tableau des effectifs et 185 ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 51 (23,4 % du total) venaient d'États Membres en développement et 167 d'autres États Membres.

D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat

18. Le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 159 à 164 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans les postes inscrits au tableau des effectifs était de 107 (108 en juin 2013).

19. Au cours de la période considérée, la représentation de l'Europe occidentale (33,1 %) a légèrement augmenté, celle de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (5,1 %) et de l'Europe orientale (18,2 %) a également augmenté, tandis que celle du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud (5,7 %), de l'Amérique latine (6,7 %), de l'Afrique (8,3 %), de l'Amérique du Nord (15,2 %) et de l'Extrême-Orient (7,6 %) a diminué.

**Pourcentage d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur
par région géographique**



D.3. Fonctionnaires originaires d'États Membres en développement

20. Le nombre de fonctionnaires originaires d'États Membres en développement a légèrement diminué pendant la période considérée, passant de 322 à 320. Toutefois, la représentation globale s'est maintenue à 31 %.

21. Conformément à la résolution GC(57)/RES/16.A, le Secrétariat a analysé les régions géographiques qui sont sous-représentées et le nombre de postes qui leur manquent pour atteindre un niveau correspondant à leur contribution au budget ordinaire. Il manque 8 postes à la région Extrême-Orient.

22. Au cours de la période considérée, l'Agence a reçu des candidatures de 154 des 164 États Membres et de 103 des 106 États Membres en développement. Toutefois, environ 90 % de l'ensemble des candidatures des États Membres en développement émanaient de 48 pays.

23. Au cours de la période considérée, il y a eu des changements dans les postes de fonctionnaires de rang supérieur : 20 ont quitté le Secrétariat et 11 hauts fonctionnaires ont été nommés. Au 1^{er} juin 2015, 37 % d'entre eux (17 sur 46) venaient d'États Membres en développement, contre 40 % au 1^{er} juin 2013.

D.4. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés

24. Les candidatures de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés, au nombre de 6 925, ont constitué 18,6 % du nombre total de candidatures externes reçues, et celles de candidats très qualifiés de ces États Membres, au nombre de 83, 18,6 % du nombre total de candidatures de candidats externes très qualifiés. Parallèlement, 46 (16,7 %) des candidats sélectionnés pour occuper des postes vacants étaient des ressortissants de ces États Membres.

D.5. Prévisions en ce qui concerne les départs

25. Le 1^{er} juin 2015, 1 047 administrateurs étaient inscrits au tableau des effectifs du Secrétariat. Au total, 320 d'entre eux partiront au cours des sept prochaines années car ils auront atteint l'âge de la retraite (138) ou ont un contrat à durée déterminée final (182). Au total, 462 fonctionnaires ont actuellement un contrat à durée déterminée non final. Si le taux de rotation actuel au sein du Secrétariat se maintient, on peut prévoir qu'au total, 506 avis de vacances de postes seront publiés au cours des sept prochaines années.

26. Sur les 1 047 personnes occupant actuellement des postes inscrits au tableau des effectifs, 94 atteindront l'âge de la retraite entre 2015 et 2017, dont 36 travaillant dans le domaine des garanties. Pendant les deux prochaines années, sept États Membres verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que huit autres perdront entre 25 et 40 % de leurs ressortissants pour la même raison.

27. Ce taux de renouvellement élevé offre aux États Membres une occasion unique de recenser des candidats qualifiés pour occuper les postes qui se libéreront dans les quelques années à venir.

28. Dans sa résolution A/RES/67/257, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le relèvement à 65 ans de l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les fonctionnaires prenant leurs fonctions à compter du 1^{er} janvier 2014. Par la suite, le Conseil des gouverneurs a approuvé un amendement de l'article 4.05 du Statut du personnel pour incorporer ce changement. De plus, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution A/RES/69/251, de relever l'âge réglementaire de départ à la retraite à 65 ans pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, compte tenu des droits acquis des fonctionnaires, et a prié la Commission de la fonction publique internationale de lui soumettre une date d'entrée en vigueur dès que possible et au plus tard à sa soixante et onzième session, à l'issue de consultations avec toutes les organisations appliquant le régime commun. La mise en œuvre de ce changement par l'Agence exigerait un nouvel amendement de l'article 4.05 du Statut du personnel.

E. Consultants

29. Les consultants ne sont pas des fonctionnaires du Secrétariat et sont engagés pour aider ces derniers pendant une période limitée, généralement en contribuant par leur savoir-faire, leurs compétences ou leurs connaissances à l'exécution d'une tâche particulière ou d'un travail à caractère professionnel ayant une échéance définie. Ils sont engagés à titre personnel et ne sont pas les représentants d'établissements ou de sociétés. Ils s'acquittent de tâches précises, bien définies, qui aboutissent à un résultat préétabli ou qui revêtent un caractère consultatif. Le Secrétariat dispose d'une base de données pour enregistrer leurs activités, leurs réalisations et leur comportement professionnel.

30. Le recours sélectif aux services de consultants a considérablement aidé l'Agence à exécuter son programme. Les consultants apportent de manière économique un savoir-faire essentiel et sont souvent disponibles à bref délai, ce qui permet aux projets de produire les résultats voulus.

31. Pendant la période considérée, le Secrétariat a examiné activement la politique et les procédures régissant le recours aux services de consultants. Une politique révisée a été instituée, qui limite la durée de ces services à deux ans. Le Secrétariat fait tout son possible pour que la diversité soit prise en compte dans la sélection de consultants. Le 1^{er} janvier 2013, il y avait 55 consultants de pays en développement sur un total de 200. Le 1^{er} janvier 2015, il y avait 66 consultants de pays en développement sur un total de 224. La présentation de rapports de synthèse sera encore renforcée avec le lancement du module de l'AIPS consacré aux ressources humaines, qui procurera des données supplémentaires sur le recours aux services de consultants au sein du Secrétariat. En outre, ce dernier établit actuellement un fichier de candidats pour de tels services grâce à un processus plus concurrentiel.

32. Par rapport à la première année de la période biennale 2012-2013, les dépenses au titre des services de consultants financés par le budget ordinaire ont augmenté de 3,7 %. Toutefois, cette augmentation représente 0,1 % de l'ensemble des dépenses de personnel.

F. Résumé

33. Le Secrétariat a besoin de la participation active et du soutien financier des États Membres pour mettre en œuvre ses mesures d'information. Comme indiqué précédemment, le recrutement de personnel, notamment dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Le Secrétariat doit se tourner vers les États Membres pour qu'ils l'aident à trouver des candidats très qualifiés provenant du plus grand nombre de pays possible. Ce n'est que grâce à des efforts concertés avec les États Membres qu'il peut disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits au tableau des effectifs
1^{er} juin 2015**

NATIONALITÉ	DGA	D2	D1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	EFFECTIF TOTAL
Afrique du Sud			1	3	5	3			12
Albanie			1			1			2
Algérie				3	1	2			6
Allemagne			3	15	17	5	1		41
Argentine			1	1	6				8
Arménie					2	1	1		4
Australie			2	9	12	3	1		27
Autriche				3	9	13	5		30
Azerbaïdjan				1					1
Bangladesh					1	1			2
Bélarus				2	3	1	1		7
Belgique				4	4	1	1		10
Bénin					2				2
Bolivie, État plurinational de						1			1
Bosnie-Herzégovine					3	5	4		12
Brésil	1		2	6	3	3			15
Bulgarie				3	4	6	1		14
Burkina Faso						2			2
Cameroun				1	1	1			3
Canada			2	7	15	10	4		38
Chili					1	2			3
Chine			2	6	5	5	2		20
Colombie				1	2	2	1		6
Corée, République de			1	3	14	9			27
Costa Rica				1	1				2
Côte d'Ivoire					1				1
Croatie					4	2	1		7
Cuba				2	5	4			11
Égypte			1	3	3	3			10
Équateur				1		2			3
Espagne			1	5	10	8	1		25
États-Unis d'Amérique	1	1	2	39	45	28	5		121
Éthiopie				2	2	3			7
Fédération de Russie	1		1	4	16	13	2		37
Finlande	1			2	3		1		7
France	1	1	1	19	24	17	1		64
Géorgie						1			1
Ghana	1				2				3

Grèce				1	4	4	2		11
Guatemala					1				1
Hongrie				3	10	5			18
Inde			1	4	9	3	6		23
Indonésie					4	6			10
Iran, République islamique d'					1	1			2
Iraq					1		1		2
Irlande			2	5	7	1			15
Israël				1		1			2
Italie			1	5	17	7	2		32
Jamaïque					1		1		2
Japon			2	5	4	7	1		19
Jordanie				1	3		1		5
Kazakhstan					2	1			3
Kenya					1	3	1		5
L'ex-République yougoslave de Macédoine					5	4			9
Lettonie				1	1				2
Liban				1	1	2			4
Libye				1					1
Lituanie				2	5				7
Malaisie			1	3	1	3			8
Malte						1			1
Maroc			2	2	2				6
Maurice					1				1
Mexique			2	1	4	2			9
Mongolie					1	2	1		4
Myanmar						2			2
Namibie					1				1
Nicaragua					1				1
Nigeria					3	3			6
Norvège					1				1
Nouvelle-Zélande				1	1				2
Ouganda					3	2			5
Ouzbékistan					1				1
Pakistan				2	7	1			10
Panama					1				1
Pays-Bas				3	1	4			8
Pérou				2					2
Philippines				1	3	2	2		8
Pologne				3	3		2		8
Portugal			1		2	1	1		5

République arabe syrienne				2	2	2	1		7
République de Moldova					1				1
République démocratique du Congo				1					1
République dominicaine						1			1
République tchèque				1	6	4			11
Roumanie		1		6	2	5			14
Royaume-Uni		1	1	25	25	14	4		70
Sénégal					1				1
Serbie				1	3		1		5
Singapour						1			1
Slovaquie				3	3	1	1		8
Slovénie					4	1			5
Soudan				1	2	4			7
Sri Lanka			1			1			2
Suède				4	5	2			11
Suisse			1		1	1			3
Thaïlande						2		1	3
Tunisie				1		3			4
Turquie				2	5	6			13
Ukraine					8	6			14
Uruguay					1				1
Venezuela				1	2				3
Viet Nam					1	1			2
Yémen					1				1
Zambie					1				1
Zimbabwe					2				2
Total général	6	4	36	242	416	281	61	1	1 047

**Consultants employés au titre d'un contrat de louage de services
1^{er} janvier 2015**

NATIONALITÉ	FEMMES	HOMMES	TOTAL
AFRIQUE DU SUD	1	1	2
ALGÉRIE	1		1
ALLEMAGNE		7	7
ARGENTINE		2	2
ARMÉNIE		1	1
AUSTRALIE		2	2
AUTRICHE	3	7	10
BÉLARUS		1	1
BELGIQUE		1	1
BOSNIE-HERZÉGOVINE	1	1	2
BRÉSIL	1		1
BULGARIE	1	1	2
BURKINA FASO		1	1
CAMEROUN		1	1
CANADA		10	10
CHILI		1	1
CHINE	4	2	6
COLOMBIE		1	1
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	1	3	4
COSTA RICA	1		1
CÔTE D'IVOIRE	1		1
CROATIE	2		2
CUBA	2	3	5
DANEMARK		2	2
ÉGYPTE	1		1
ESPAGNE	2	6	8
ESTONIE	2		2
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	7	15	22
ÉTHIOPIE		2	2
FÉDÉRATION DE RUSSIE	1	9	10
FRANCE	2	3	5
GRÈCE	2	3	5
GUATEMALA	1		1
HONGRIE	1	2	3
INDE	3	14	17
INDONÉSIE		1	1
IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'	1		1
IRLANDE		1	1
ITALIE		6	6
JAPON	2	5	7

KAZAKHSTAN	1		1
KENYA		1	1
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	2	2	4
MEXIQUE		2	2
NIGERIA	1		1
NORVÈGE		1	1
OUZBÉKISTAN		1	1
PAKISTAN	1	3	4
PANAMA		1	1
PAYS-BAS		1	1
PÉROU		1	1
POLOGNE		1	1
PORTUGAL		1	1
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE		1	1
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	1		1
ROUMANIE	2	2	4
ROYAUME-UNI	8	13	21
SERBIE	1	1	2
SLOVAQUIE	1	3	4
SLOVÉNIE		1	1
SUÈDE	1	1	2
SUISSE	1	2	3
TURQUIE	2		2
UKRAINE	1	2	3
VIET NAM		1	1
TOTAL GÉNÉRAL	67	157	224